



SPÉCIAL IMMOBILIER



ÉCONOMIE

L'AIDE AU LOGEMENT RABOTÉE AVANT SA RÉFORME

L'annonce de la baisse des aides personnalisées au logement a mis le feu aux poudres cet été. Le gouvernement veut engager une refonte en profondeur de ces allocations à l'automne

En annonçant fin juillet une baisse uniforme de 5 € par mois des aides personnalisées au logement (APL), Jacques Mézard, nouveau ministre de la Cohésion des Territoires et en charge des questions liées au Logement, a déclenché la controverse de l'été. Tandis qu'à l'Assemblée nationale, les députés du groupe La France insoumise ont présenté un panier de courses pour montrer ce qu'il était possible d'acheter avec cette somme, les associations de défense des étudiants et les bailleurs sociaux sont montés au créneau : « 40 % des allocataires sont les étudiants, qui sont 800 000 à en bénéficier, ils seraient donc les principales victimes de cette mesure », estime le syndicat étudiant l'Unef, rappelant que les loyers représentent près de 54 % de leurs dépenses mensuelles. « C'est une erreur, a martelé Marianne

Louis, secrétaire générale de l'Union sociale pour l'Habitat, qui représente 640 bailleurs sociaux, interrogée sur RMC. 50 % des bénéficiaires des APL vivent au-dessous du seuil de pauvreté. Donc 5 €, c'est beaucoup. » « D'autant que dans leurs règles de prudence avant d'attribuer un logement, de nombreux bailleurs

sociaux estiment qu'il faut que le minimum de "reste à vivre" s'élève à 10 € par personne et par jour », rappelle Anne-Katrin Le Doeuff, directrice générale déléguée du cabinet de conseil en politique de l'habitat Espacite. La mesure va aussi concerner « 460 000 ménages accédants à la propriété, qui bénéficient des APL dans le cadre du prêt à l'accession sociale », rappelle Bruno Deletré, directeur général du Crédit foncier.

Malgré le tollé, le gouvernement veut faire appliquer la mesure à partir du 1^{er} octobre 2017. Résultat, les allocataires vont devoir se serrer la ceinture. Objectif : faire des économies afin de réduire le déficit budgétaire, sur un dispositif qui coûte chaque année plus de 177 milliards d'euros à l'Etat, selon le dernier rapport de la Cour des comptes. Cette baisse des prestations devrait permettre d'économiser environ 32,5 millions d'euros chaque mois, soit une économie globale de près de 100 millions d'euros.

Par ailleurs, une autre polémique a éclaté : les APL n'étant pas versées aux allocataires si leur montant est inférieur à 15 € par mois, ce seuil pourrait être revu lui aussi à la baisse pour passer à 10 €, ce qui par conséquent pourrait permettre à de nouveaux allocataires de bénéficier des prestations ! Du coup, le gouvernement a annoncé vouloir remettre à plat le dispositif des allocations logement à l'automne. « Le montant des APL est déterminé selon trois facteurs : les revenus des ménages, la composition de la famille et le niveau de loyer, rappelle Michel Fréchet, président de la Confédération générale du Logement (CGL). Comme il est impossible de toucher à la composition de la famille et que les revenus n'augmentent pas, le choix a été fait de taper sur les ayants droit. » Des discussions sont en cours entre le ministère et les bailleurs sociaux, Jacques Mézard ayant déclaré que toute poursuite de la diminution des APL n'était envisagée qu'en cas de baisse des loyers du parc social. **F. N.**

6,5 millions de ménages sont concernés

Selon la Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques (DREES), les aides au logement,

tous types confondus, concernent 6,5 millions de ménages. Fin 2014, 43 % d'entre eux touchaient l'aide personnalisée au logement (APL), 37 % l'allocation de logement à caractère social (ALS) et 20 % l'allocation de logement à caractère

familial (ALF). Avec les enfants et les personnes à charge, 13,7 millions de personnes vivaient dans un foyer qui percevait une aide au logement, soit environ 21 % de la population. 30 % des allocataires avaient moins de 30 ans et 85 % étaient locataires.